

Garantie

Notre engagement

Lumenwerx s'engage à offrir une qualité incomparable, en veillant à ce que chaque produit fabriqué reflète l'excellence de son savoir-faire. Lumenwerx garantit que ses luminaires sont exempts de tout défaut de fabrication ou de matériau. En raison de l'évolution des matériaux et de la technologie au fil du temps, les pièces ou produits de remplacement peuvent présenter des variations par rapport au produit original. Cette garantie est valable uniquement pour l'acheteur initial. Lumenwerx se réserve le droit de modifier la présente garantie en tout temps.

Garantie de 5 ans – Luminaires à DEL

Tous les luminaires à DEL sont livrés avec une garantie de 5 (cinq) ans contre tout défaut de matériau ou de fabrication pouvant entraîner une défaillance opérationnelle du luminaire, sous réserve des conditions suivantes :

1. Le luminaire doit avoir été acheté directement auprès de Lumenwerx ou par l'intermédiaire de l'un de ses représentants autorisés.
2. Le luminaire doit avoir été installé et utilisé conformément aux paramètres établis dans les spécifications et le guide d'installation qui lui sont associés. La garantie sera réputée nulle si l'appareil est modifié, installé incorrectement ou utilisé dans des environnements inadéquats.
3. La présente garantie couvre uniquement les matériaux fournis. Lumenwerx ne peut être tenue responsable des frais de main-d'œuvre et autres frais pouvant être associés à cette garantie ou en découler.
4. Cette garantie ne couvre pas la main-d'œuvre ni l'équipement nécessaire pour retirer ou installer les appareils ou les composants défectueux. Selon la nature de la réclamation, Lumenwerx peut être tenue d'envoyer des luminaires de remplacement. Si le luminaire n'est plus disponible, le client aura la possibilité d'obtenir un appareil de remplacement similaire. Il reviendra exclusivement à Lumenwerx de déterminer si des pièces ou des luminaires de remplacement seront fournis.
5. Les pilotes sont couverts par la garantie du fabricant concerné.
6. Toute demande de prise en charge sous garantie doit être préalablement approuvée par Lumenwerx. Lumenwerx n'acceptera aucun frais de réparation, de main-d'œuvre ou tout autre coût connexe sans approbation écrite préalable. Le cas échéant, Lumenwerx se réserve le droit d'effectuer elle-même les travaux liés à la garantie.
7. Les cartes à DEL de remplacement peuvent présenter des écarts lumineux par rapport au produit original, conformément aux normes de l'industrie.

